



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)
68 Boulevard Louis Dautier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC
Ce rapport contient 23 pages
Référence : IL-RT



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)

Siège social : 68 Boulevard Louis Dauzier - Espace Hélitas - 15000 AURILLAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation des contributions volontaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 23 mars 2020 adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Clermont-Ferrand, le 21 juillet 2020



Isabelle Leprince
Commissaire aux comptes

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques ...	6 554	6 554		
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	9 279	9 279		
Autres	110 737	45 164	65 573	13 303
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				50 440
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participation				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total	126 569	60 996	65 573	63 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur command				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	13 908	4 197	9 711	6 195
Autres	88 809		88 809	92 962
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	184 832		184 832	119 346
Charges constatées d'avance (3)	5 947		5 947	6 500
Total	293 495	4 197	289 298	225 004
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL ACTIF	420 065	65 193	354 871	288 747
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

Certifié sincère et régulier

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	39 633	39 633
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	82 134	77 480
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	7 564	4 654
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
. apports		
. legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
. résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme	42 147	39 660
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	171 478	161 427
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 008	12 538
Total	21 008	12 538
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	25 093	
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 405	1 604
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 518	51 920
Dettes fiscales et sociales	34 137	32 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	37 231	28 667
Total	162 385	114 783
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	354 871	288 747
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

	du 01/01/2019	%	du 01/01/2018	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2019	PE	au 31/12/2018	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :						
Ventes de marchandises	72 873	8,02	48 728	5,37	24 146	49,55
Production vendue (biens et services)	385 812	42,45	358 482	39,52	27 330	7,62
Montant net du chiffre d'affaires	458 685	50,46	407 210	44,89	51 475	12,64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	425 450	46,81	401 519	44,27	23 930	5,96
Reprises sur prov. et amort, transfert	11 564	1,27	8 219	0,91	3 345	40,69
Cotisations	12 000	1,32	10 645	1,17	1 355	12,73
Autres produits	1 225	0,13	79 452	8,76	-78 227	-98,46
Total	908 924	100,00	907 046	100,00	1 878	0,21
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises						
Variation des stocks						
Achats de matière pre. et autres approv	45 888	5,05	41 274	4,55	4 614	11,18
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	313 907	34,54	290 300	32,00	23 608	8,13
Impôts, taxes et versements assimilés	17 022	1,87	12 128	1,34	4 894	40,35
Salaires et traitements	399 706	43,98	368 576	40,63	31 130	8,45
Charges sociales	111 162	12,23	111 047	12,24	116	0,10
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	14 406	1,58	7 281	0,80	7 125	97,85
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.	4 197	0,46	2 129	0,23	2 068	97,14
- pour risques et charges : dot. aux prov	8 471	0,93			8 471	#####
Subventions accordées par l'associatio						
Autres charges	4 559	0,50	82 681	9,12	-78 123	-94,49
Total	919 318	101,14	915 416	100,92	3 902	0,43
Résultat d'exploitation	-10 394	-1,14	-8 370	-0,92	-2 024	-24,18
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	1 076	0,12	1 097	0,12	-21	-1,93
Reprises sur prov. et dép. transf de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
Total	1 076	0,12	1 097	0,12	-21	-1,93
Charges financières						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées	218	0,02	5	0,00	213	#####
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	218	0,02	5	0,00	213	#####
Résultat financier	858	0,09	1 092	0,12	-234	-21,46
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						
(3) Dont produits concernant les entités liées.						
(4) Dont intérêts concernant les entités liées.						

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2019	%	du 01/01/2018	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2019	PE	au 31/12/2018	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT	-9 536	-1,05	-7 277	-0,80	-2 258	-31,03
PRODUITS EXCEPTIONNELS :						
Sur opérations de gestion	11 898	1,31	7 471	0,82	4 426	59,24
Sur opérations en capital	10 575	1,16	5 862	0,65	4 713	80,40
Reprises prov. et dép. et transf de c			1 973	0,22	-1 973	-100,00
Total	22 472	2,47	15 306	1,69	7 166	46,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES :						
Sur opérations de gestion	5 373	0,59	3 374	0,37	1 998	59,22
Sur opérations en capital						
Dotations aux amort. et dép. et aux prov						
Total	5 373	0,59	3 374	0,37	1 998	59,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 100	1,88	11 932	1,32	5 168	43,31
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 564	0,83	4 654	0,51	2 909	62,51
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Engagements à réaliser sur des ressources affectées						
TOTAL DES PRODUITS	932 472		923 449		9 023	0,98
TOTAL DES CHARGES	924 909		918 795		6 114	0,67
EXCEDENT OU DEFICIT	7 564	0,83	4 654	0,51	2 909	62,51
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Produits						
Bénévolat	105 853		80 466		25 387	31,55
Prestations en nature	76 705				76 705	#####
Dons en nature						
Total	182 558		80 466		102 092	126,88
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	76 705				76 705	#####
Personnel bénévole	105 853		80 466		25 387	31,55
Total	182 558		80 466		102 092	126,88

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

Certifié sincère et régulier 8
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Faits majeurs de l'exercice
- Nouvelles règles comptables sur les actifs
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Notes sur le Compte de Résultat
- Engagements financiers et autres informations

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2019

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les produits et charges supplétives de la mairie d'Aurillac qui étaient comptabilisés dans le compte de résultat en 2018 pour 78 207 € ont été retiré des charges et des produits pour être présenté en pied de compte de résultat pour 76705 € en 2019.

2 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Début de l'activité du Café associatif "Alouettes Café".

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Suite à la survenance de la crise sanitaire liée au COVID 19, les rémunérations des salariés ont été maintenues sans demande de chômage partiel.

L'activité a été maintenue en mode confinement avec l'utilisation du télétravail et des réseaux sociaux.

3 REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☒
Coûts d'emprunts activables		☐	☐	☒
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		☐	☐	☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	Linéaire	120 mois				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	de 12 à 60 mois				
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	de 24 à 84 mois				

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	6 554			6 554
Immobilisations corporelles.....	108 794	16 235	5 015	120 015
Immobilisations financières.....				
Total.....	115 348	16 235	5 015	126 569

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	6 554			6 554
Immobilisations corporelles.....	45 051	14 406	5 015	54 442
Immobilisations financières.....				
Total.....	51 605	14 406	5 015	60 996

Créances représentées par des effets de commerce :

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	108 664	108 664	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Créances rattachées à des participations.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	88 809
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

	5 947
--	-------

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise.....	39 633			39 633
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise.....				
Réserves.....	77 480	4 654		82 134
Report à nouveau.....				
Résultat comptable de l'exercice...	4 654	7 564	4 654	7 564
Fonds associatifs avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation sur des bien avec droit de reprise.....				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme.....	39 660	13 062	10 575	42 147
Provisions réglementées.....				
Autres fonds associatifs				
Total.....	161 427	25 280	15 229	171 478

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Autres réserves :				
- de propre assureur.....				
- pour projet associatif.....				
- diverses.....	77 480	4 654		82 134
Total (1)	77 480	4 654		82 134
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....	12 538	8 471		21 008
Total (3)	12 538	8 471		21 008
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....	2 129	4 197	2 129	4 197
Autres dépréciations.....				
Total (4)	2 129	4 197	2 129	4 197
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	92 146	17 322	2 129	107 340
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		12 668	2 129	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF**TABLEAU DU REPORT A NOUVEAU AVANT REPARTITION DU RESULTAT**

Certifié sincère et régulier ¹⁶
Le Commissaire aux Comptes

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Subventions					
Total					
Apports, dons, legs					
Apports					
Sous-total					
Dons manuels					
Sous-total					
Legs et donations					
Sous-total					
Total					

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Déficit	Excédent
Résultat comptable de l'exercice		7 563,84
- dont part du résultat sur gestion propre		7 563,84
- dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs (détails).....		

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	25 093	5 937	19 156	
Dettes financières diverses	1 405	199	1 206	
Fournisseurs	64 518	64 518		
Dettes fiscales et sociales	34 137	34 137		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	37 231	37 231		
Total :	162 385	142 023	20 362	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs.....
Dettes fiscales et sociales.....
Autres dettes

64 518

34 137

Produits constatés d'avance :

37 231

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Subventions	425 450	401 519	45,63	43,48
Cotisations	12 000	10 645	1,29	1,15
Dons				
Apports				
Legs et donations				
Prod. liés à des financements réglemen				
Ventes de dons en nature				
Autres prod. de la générosité du public				
Produits des manifestations	72 873	48 728	7,82	5,28
Autres produits	55 112	119 111	5,91	12,90
Participation des usagers	168 648	167 322	18,09	18,12
Prestations de services	198 389	176 124	21,28	19,07
Total	932 472	923 449	100,00	100,00

6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**1. Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Méthode de valorisation

2. Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Nature	Valorisation
Charges supplétives de la Mairie d'Aurillac	Coûts supportés par la municipalité dans le cadre de la mise à disposition d des locaux et du personnel, valorisation suivant l'état transmis par la mairie pour un montant de 78 207,41 € qui comprend le gaz, l'électricité les petits travaux d'entretien, le téléphone, internet, l'eau, les taxes d'ordures ménagères, les assurances, le personnel d'entretien, la maintenance de l'ascenseur et des extincteurs, la valeur locative, les produits d'entretien.
Estimation contributions bénévoles	Le nombre d'heures bénévoles hors instance est évalué à 8 358 heures soit 5.39 équivalent temps plein. Soit un coût de 105 853.07 (8 358 heures x 10.03 € x 1.2627 =105 853.07)

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus :

Non recensé

Legs et donations autorisés par l'organisme de tutelle..
 Legs et donations acceptés par les organes
 statutairement compétents.....
 Ressources en nature stockées.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Droit d'usage des locaux
 Autorisation de découvrir
 Autres engagements

Engagements donnés :

Non recensé

Avals et cautions.....
 Droit d'usage de locaux concédés par l'association.....
 Autres engagements

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

21 008		12 538	
--------	--	--------	--

Méthodes et hypothèses utilisées :

Pour le calcul des indemnités de fin de carrières les hypothèses sont les suivantes :

Taux d'actualisation 1.79%, revalorisation des salaires 1.50%, contribution employeur 50%, turn-over cadre faible,
 turn-over non cadre 2%, table de mortalité INSEE 2018, âge de départ à la retraite 62 ans, convention collective des
 centres sociaux et socioculturels, taux de charges cadre 43.80% et non cadre 26.27%.

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)**Engagements****de crédit bail :**

Terrains
Constructions
Inst. techn., mat. & out
Autres immo. corp.
Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	résiduel (1)

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES INFORMATIONS

Le montant global des trois rémunérations les plus élevées sont de 107 169.67 €

Les trois salariés ayant perçu ces rémunérations sont M Jean-Michel Lac, Mme Marion Delcamp et M Baladier Pierre.

L'effectifs 2019 en équivalent temps plein est de 14.96 il augmenté de 0.84.

Dans les résultats exceptionnels le " comptes charges sur exercices antérieurs" comprend le solde des produits à recevoir non reçu de 2018 pour 1 387.99€ relatifs à Uniformation .

Le compte "produits sur exercice antérieur" comprend pour 5 877.17 concernant la régularisation CAF de 2018 et 724.50€ de produits Uniformation de 2018 non provisionnés.



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)

68 Boulevard Louis Dautier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

Ce rapport contient 2 pages

Référence : IL-RT



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC)

Siège social : 68 Boulevard Louis Dauzier - Espace Héлитas - 15000 AURILLAC

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE (ALC),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Clermont-Ferrand, le 21 juillet 2020



Isabelle Leprince
Commissaire aux comptes